



Taekwondo Canada- Appel à candidatures pour le conseil d'administration

Conformément aux règlements administratifs de Taekwondo Canada, adoptés le 25 mars 2019, l'appel à candidatures suivant sera tenu pour élection à l'AGA 2019 de Taekwondo Canada qui se tiendra le **23 juin 2019**.

Les candidats intéressés sont tenus de soumettre un document signé qui accepte d'être candidat au conseil d'administration, ainsi que:

- 1) Un **résumé** décrivant les qualifications, les succès, l'histoire de travail et de bénévolat du candidat
- 2) Une copie signée du formulaire de consentement, jointe à l'annexe A
- 3) Une liste complète de tous les conflits d'intérêts potentiels

Les soumissions doivent être envoyées à nominations@taekwondo-canada.com au plus tard à 12 h HNE le **22 mai 2019**, conformément à l'article 4.7 des règlements de Taekwondo Canada.

Conformément à la section 4.4, les candidats doivent:

- a) être âgé de dix-huit (18) ans ou plus;
- b) être résident du Canada au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu;
- c) avoir le pouvoir légal de contracter;
- d) ne pas avoir été déclaré incapable par un tribunal du Canada ou d'un autre pays;
- e) ne pas avoir le statut de faillite;
- f) effectuer et réussir un filtrage conformément à la politique de la société en matière de filtrage;
- g) ne pas être administrateur, dirigeant, entrepreneur ou employé d'un membre;
- h) ne pas occuper un poste ou agir en tant qu'Athlète, Entraîneur: National ou Arbitre;
- i) ne pas être un entrepreneur ou un employé de la société;
- j) ne pas être administrateur, dirigeant, actionnaire, employé ou contractant d'une société commanditaire de la société; et
- k) ne pas être directeur, chef d'équipe ou directeur exécutif du programme sportif du Groupe d'Intérêts National Taekwondo.

Les postes suivants sont élus à l'AGA 2019 de Taekwondo Canada:

- a) **président**
- b) vice-président
- c) secrétaire
- d) trésorier
- e) 3 directeurs non désigné

Les termes et descriptions de ces postes se trouvent à la section 4.11 des règlements administratifs de Taekwondo Canada.



Il convient de noter qu'il est nécessaire de séparer au moins 5-2 personnes par sexe. Cela signifie que si cette division ne se produisait pas, des élections spécifiques au genre seraient organisées en dernier lieu pour élire un ou plusieurs candidats de sexe masculin ou féminin suffisants pour répondre à la norme de genre décrite à la section 4.10.

De plus, des élections seront organisées pour le comité de gouvernance et des candidatures et le comité des ressources humaines. Ces deux comités chercheront à combler 3 à 5 postes. Le mandat de ces comités est disponible à l'adresse www.taekwondo-canada.com

Le comité de gouvernance et des nominations recherche activement des personnes qui remplissent ces rôles et apportent des compétences et des qualifications au conseil d'administration et aux deux comités élus.

Les compétences et qualifications doivent inclure:

Expérience de la rédaction, de l'édition et de l'interprétation de règles de gouvernance.

Une compréhension complète des situations de conflit d'intérêts et de l'importance de les éviter.

Une volonté de soutenir et de travailler avec le personnel, les comités, les membres et les intervenants de Taekwondo Canada pour le développement du taekwondo au Canada.

En plus d'illustrer les attributs suivants:

Attributs généraux:

- Connaissance du sport ou du taekwondo
- Expérience au sein d'un conseil d'administration sans but lucratif
- Joueur d'équipe
- Expérience en gestion des risques
- Représentant des membres
- Sens des affaires
- Élaboration de politiques
- Expérience de la réflexion stratégique
- Comportement éthique et fondé sur des valeurs
- Engagement et capacité

Spécifique:

- Leadership – Direction
- Développement de fonds
- Juridique
- Gestion des ressources humaines
- Entreprenariat
- Capital politique
- Relations gouvernementales
- Comptabilité et finance
- Gestion stratégique du changement
- Marketing / Communications
- Perspective du sport international